



# CONCLUSION

## Des enjeux transversaux

Les conclusions et enjeux proposés dans chaque chapitre sont ici développés et repris dans le cadre de sept enjeux transversaux :

### Les modes de développement

Le mode du développement du territoire est avant tout marqué par une forte tonalité résidentielle, la situation économique de ses résidents étant dans une large mesure indépendante des emplois et des entreprises localisées dans le territoire, puisque sur 100 emplois exercés par les actifs occupés résidant sur place, seulement 70 emplois se situent au sein du périmètre du SCoT. La situation est d'ailleurs plus contrastée encore, car des résidents extérieurs viennent travailler dans le territoire (notamment en provenance de l'Eure-et-Loir), et, en conséquence, les deux tiers des actifs résidents du territoire qui ont un emploi travaillent à l'extérieur.

Le territoire montre donc un double visage : d'une part, un chômage de faible niveau (par rapport aux moyennes départementales, régionales, nationales), des revenus très élevés en moyenne, un taux de pauvreté faible, et, d'autre part, une diminution des emplois depuis 2008 (ce qui est en ligne avec les évolutions départementales, mais contraire aux évolutions régionales).

En soi, cette tonalité résidentielle n'est pas un problème, dans l'organisation spécifique de la Région et de ses marges ouest et sud-ouest, d'autant que cette tonalité du Sud-Yvelines est largement à due des contraintes géographiques et environnementales (et notamment la place de la forêt, qui, tout en étant un actif environnemental essentiel a limité la place des activités humaines sur place depuis longtemps).

Mais les effets pratiques de cette situation ne peuvent être sous-estimés : d'une part, la dépendance à l'emploi externe crée une certaine fragilité, le développement du territoire étant de ce fait surtout dû à son attractivité résidentielle. D'autre part, cette réalité conduit à des mouvements domicile-travail de très haut niveau, entre l'Eure-et-Loir et le territoire, entre le territoire et le reste de la Région IDF, déplacements essentiellement réalisés en voiture particulière (65 % des trajets domicile-travail).

Les enjeux, dans cette situation, sont naturellement de définir la capacité du territoire à développer les entreprises et les emplois sur place, et d'assurer l'écoulement des trafics qui, dans tous les cas, resteront importants, ce qui impose de réfléchir à tous les modes de transport : collectifs, individuels motorisés, individuels « doux », nouvelles technologies, etc...

## La gestion de l'espace

L'espace du territoire, majoritairement forestier (51 % de la surface totale en forêt et milieux semi-naturels, la forêt étant classé en forêt de protection et jouissant donc d'un niveau élevé de sauvegarde), constitue une ressource fragile et rare en fonction des conditions environnementales, légales et réglementaires.

Cette présence forestière constitue un atout environnemental et paysager fondamental, mais, sur le long terme, elle a limité certaines activités humaines et rendu plus sensible toutes les modifications de l'espace hors couvert forestier.

C'est dans ce cadre qu'il faut apprécier la consommation d'espace passée, qui, sans être spécifiquement forte par rapport à d'autres territoires analogues, témoigne de cette situation et illustre le mode de développement de l'urbanisation du territoire, caractérisée, là comme souvent, par un recours fréquent à des développements pavillonnaires, malgré la présence de pôles urbains, au premier chef desquels il faut évidemment compter Rambouillet, dans lesquels l'urbanisation a été plus dense.

Faire évoluer cette situation imposera sans doute une gestion serrée de cet espace, une réflexion poussée pour ce qui concerne les conditions d'urbanisation, de choix des formes urbaines, de qualité architecturale et d'aménagement et donc de cadre de vie, mais également de gestion des interfaces forêt ↔ urbanisation ↔ agriculture, et d'aménagement organisé.

## La prévention des risques

Sur le plan des ressources naturelles, des paysages, le territoire du SCoT présente des qualités exceptionnelles, et des pollutions et des nuisances encore relativement limitées malgré son insertion dans une Région très fortement anthropisée.

La valorisation de ces qualités est à la base des développements que le territoire a connus depuis très longtemps : le tourisme s'est alimenté du cadre de vie, mais l'attractivité du territoire pour les résidents permanents également, et, en raison du mode de fonctionnement de l'Ile-de-France, de façon de plus en plus nette.

En fonction de ces atouts importants, les potentialités restent très fortes, le Sud-Yvelines étant en capacité de confirmer son positionnement en termes de résidentiel qualitatif.

Les risques naturels (inondation, retrait-gonflement des argiles, mouvements de terrain, rupture de barrage, incendie) et technologiques sont également de niveau modéré, tout comme les risques sociaux que le niveau de revenu et la faiblesse du taux de pauvreté tend à limiter fortement.

## L'équilibre du territoire

Le fonctionnement du territoire est marqué par son caractère résidentiel, qui n'a cependant pas fait obstacle au renforcement des polarités du territoire comme en témoigne la croissance démographique de certaines des villes les plus importantes, à commencer par Rambouillet.

Il faut néanmoins constater que cette vocation résidentielle du territoire lui a permis de renforcer ses capacités pour tous les usagers.

Cette réalité concerne l'ensemble du territoire, dont aucun secteur n'apparaît comme délaissé ou en difficulté, malgré le caractère plus rural et plus agricole du secteur sud, pour lesquels les temps de transport sont nettement plus longs.

L'enjeu dans cette perspective, sera, dans tous les secteurs et pour toutes les communes, de mettre en place une action concertée pour faciliter le développement qualitatif du territoire, et notamment le développement de ses emplois en rapport avec les qualifications de la population, sans altérer la qualité du cadre de vie.

## L'économie des flux

Le territoire est marqué par des flux de transit importants, auxquels s'ajoutent des flux provenant de la population locale pour les études et pour le travail, que l'existence de très grands pôles externes rend dans tous les cas nécessaires.

Il est également marqué par une inscription paysagère et environnementale dans un ensemble plus vaste (l'arc forestier du sud francilien, de la forêt de Fontainebleau au Vexin via la forêt de Rambouillet) qui crée de nombreuses connexions avec l'extérieur, tout comme le réseau hydrographique largement orienté vers l'extérieur.

A ce « territoire de flux » correspondent des infrastructures et des services de transport de niveau important, cependant insuffisantes à court et surtout à moyen et long terme pour permettre écoulement satisfaisant des trafics.

Dans une période peu propice aux grandes infrastructures, et alors qu'à part la mise à 2x2 voies de la RN, le territoire n'est pas directement concerné par de grands projets, l'enjeu du Sud-Yvelines sera d'organiser au mieux ses différents flux (services de transport, polarités internes, etc...), pour améliorer son accessibilité interne et externe à partir, notamment, de ses gares ferroviaires.

## La préservation et l'amélioration du cadre de vie

Peu de territoires présentent une capacité aussi élevée à valoriser leur cadre de vie, avec un accès aisé à des « aménités » environnementales de très haut niveau, un patrimoine bâti exceptionnel, une ambiance de « village » dans de très nombreuses communes mêmes urbaines.

Les communes sont très attentives à la préservation du cadre de vie, qui est souvent le premier déterminant de l'implantation des ménages.

La question posée au territoire est celle d'un développement véritablement qualitatif, incluant un renforcement de ses fonctions économiques, sans porter ombrage à la qualité du cadre de vie. De ce point de vue, les modes d'urbanisation, les conditions d'évolution des centres-villes et des centres-villages, la gestion des divisions parcellaires et des nouvelles constructions représentent un enjeu fondamental, dont la visibilité est à l'échelle du quartier ou de la rue, mais dont les effets sont, sur le long terme, d'ampleur territoriale.

## La liberté de choix

Le territoire de du Sud-Yvelines est marqué par son caractère vaste, cet espace abritant des situations très différentes. Le niveau de flux et de pressions est en effet dissemblable entre les espaces forestiers, agricoles, les villages, les bourgs et les villes.

Ce cadre participe à la liberté de choix des habitants du territoire, qui est un élément important de son attractivité. Celle-ci est assurée par un niveau élevé de services, et par un accès aisé à des ressources naturelles de grande qualité.

Elle subit néanmoins les limitations importantes dont la principale est la dépendance en matière d'emploi à l'égard des grands pôles, mais également la diversité faible du parc résidentiel.

L'enjeu, dans cette optique est de créer les conditions d'un développement équilibré qui ne « gomme pas les différences » et permette à chaque espace de jouer, en fonction de ses caractéristiques propres, sa propre partition pour affirmer la place et le rôle d'un territoire d'exception et maximiser la liberté de choix de toutes les populations et de tous les secteurs du territoire.